

Palladuc

Bulletin municipal - 2016



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Une grande page de l'histoire de Palladuc a tourné, depuis le premier janvier de cette nouvelle année la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise n'existe plus.

Avec les huit autres communes de la CCMT nous avons dû adhérer à la nouvelle grande intercommunalité Thiers Dore et Montagne (T.D.M.) regroupant trente communes.

Cette nouvelle organisation va demander beaucoup de travail, de nouvelles façons de fonctionner avant de devenir effective.

La mise en place de T.D.M. ne se fera pas en un an, soyez assurés que nous élus, serons présents pour défendre vos intérêts et ceux de la collectivité, après cette note d'engagement le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2017.

Serge PERCHE



■ Horaires et coordonnées

Tél : 04 73 94 32 41 - Fax : 04 73 94 07 20

Mail : mairiepalladuc@wanadoo.fr

■ Horaires d'ouverture au public

Lundi : 8h30 - 12 h

Mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12 h ; 14 h - 17h30

Conception :  © 04 73 44 45 00



Sommaire

Le mot du maire	2
A chacun sa commission (RAPPEL)	3
- à la commune	
- à la CCMT (jusqu'au 31/12)	
Mairie.....	3-4
Budget	5-6
Animations	7
- Accueil des nouveaux habitants	
- Fougard	
- Fête de la Saint-Georges	
Commémorations.....	8
- 8 mai	
- 11 novembre	
- Dates à retenir	
Actualités communales 2016.....	9
Ecole, Spectacles et animations, CAS, Agriculture, SBA, Départ en retraite, Caroline Béviard, Achats, Travaux, Goudronnage, Rénovation, Création, WIFI, Forêt sectionale, Terrains multisports, Lotissement, Accessibilité, Sapeurs-Pompiers, le personnel communal	
Quelques associations.....	24
A savoir	26
Etat civil	27

A chacun sa commission (rappel)

- **Commissions d'appel d'offres et d'ouvertures des plis :**
Titulaires : Daniel Roddier, Rémi Chazalet, Bernard Arnaud
Suppléants : Mickael Cubizolles, Nicolas Dubost, Pascal Dosissard.
- **Commissions des finances :**
Titulaires : Sylvie Debatisse, Pascal Dosissard, Mireille Basset.
Suppléants : Etienne Dubost, Jean-Pierre Cognet.
- **Commissions aux affaires scolaires :**
Titulaires : Marjolaine Bechon
- **Délégués pour siéger au syndicat mixte du Parc Livradois Forez :**
Titulaire : Serge Perche
- **Délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) :**
Daniel Roddier, Serge Perche
- **Délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'électrification (SIEG) :**
Nicolas Dubost, Rémi Chazalet
- **Délégués pour siéger au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) :** Jean-Pierre Cognet, Mickael Cubizolles
- **Correspondant défense :** Andréa Bruetz
- **Commission des travaux :**
Titulaires : Daniel Roddier, Rémi Chazalet, Bernard Arnaud
Suppléants : Mickael Cubizolles, Nicolas Dubost, Pascal Dosissard
- **Délégués auprès de l'Association Vallée de la Dore**
Titulaire : Serge Perche
Suppléant : Bernard Arnaud
- **Déléguée auprès de la mission locale**
Mireille Basset
- **Délégués locaux auprès du CNAS :** Serge Perche, Gwénaëlle Morvan
- **Membres élus du CCAS :** Adeline Ytournel, Michelle Taragnat, Sylvie Debatisse, Mireille Basset
- **... Et membres extérieurs du CCAS :** Annie Basset, Mireille Beazurez, Paul Tarrérias
- **Commission communication :** Serge Perche, Mireille Basset, Marjolaine Bechon, Andréa Bruetz
- **Commission du personnel :** Daniel Roddier, Sylvie Debatisse, Marjolaine Bechon, Pascal Dosissard

Les membres du conseil municipal dans les commissions de la CCMT

Comme prévu par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 le nombre des intercommunalités est passé de 44 EPCI (Etablissement Pour Coopération Intercommunale) à 14 (treize communautés de communes plus la communauté urbaine de Clermont-Ferrand). Cette organisation est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent les membres de la commission de la CCMT sont en place depuis le 31 décembre 2016 étant donné que le siège de la CCMT n'existe plus et qu'elle a rejoint la nouvelle grande intercommunalité Thiers Dore Montagne (T.D.M).

Mairie - Tarifs 2017 des services municipaux

- Location de la salle socioculturelle du samedi matin au dimanche soir. Le chauffage ne sera pas facturé du 01/06 au 15/09 inclus.
- Cauton : 200 €

GRANDE SALLE

- Association ou entreprise de la commune : 115 € + 40 €/jour supplémentaire
- Résident de la commune : 130 € + 50 €/jour supplémentaire
- Extérieur à la commune : 250 € + 110 €/jour supplémentaire
- Si chauffage : 50 €



Rénovation de la salle réalisée par Philippe et Yannick

SALLE DES ASSOCIATIONS

- Association ou entreprise de la commune : 35 € + 15 €/jour supplémentaire

- Résident de la commune : 45 € + 20 €/jour supplémentaire
- Extérieur à la commune : 110 € + 5 €/jour supplémentaire
- Si chauffage : 20 €

OFFICE

- Association, entreprise ou résident de la commune : 35 €
- Extérieur à la commune : 60 €
- Vin d'honneur, apéritif (la journée)
- Extérieur à la commune : 90 €
- Si chauffage : 50 €

Cimetière

- **Prix des concessions**..... 60 € le m²
- **Location dépositaire :**
 - les 5 premiers mois..... gratuit
 - le 6^{ème} mois..... 40 €
 - les mois suivants..... 65 €/mois
 - au-delà d'1 an 160 €/mois

Photocopies

- **Photocopie A4** 0,35 €
- **Photocopie A3** 0,50 €
- **Fax** 0,30 €

Les photocopies restent gratuites pour les associations de la commune.

Services scolaires

- **Garderie :** 1 €/heure et par enfant (pour une fratrie de 3 enfants et plus, le service ne sera facturé que pour les deux premiers enfants). Tarif applicable à la rentrée 2017-2018.
- **Cantine :** 2,10 €/repas

Décoration de la cantine pour le repas de Noël faite par Chantal, Colette et Christine



Recensement militaire



Le recensement militaire (ou recensement citoyen) est obligatoire pour les filles et les garçons. Si vous êtes dans l'année de vos 16 ans, rendez-vous à la mairie pour vous faire recenser.

Vous devez vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille. Vous pouvez venir seul.



Vote des subventions communales 2017 aux associations

- | | |
|---|--|
| ● Montoncel racing compétition 300 € | ● Protection de la Durolle 70 € |
| ● Coopérative scolaire OCCE école 200 € | ● Association des parents d'élèves 2 000 € |
| ● 4x4 passion 63 170 € | ● ADMR 60 € |
| ● Foyer laïc rural 200 € | ● Comité des fêtes 400 € |
| ● AGCS cantine 2 000 € | ● Union sportive Palladuc anciens 120 € |
| ● Les restos du cœur 80 € | ● Imprévus 1 500 € |
| ● Amicale Redemis 80 € | ● Union sportive de Palladuc 700 € |
| ● Ligue contre le cancer 80 € | ● Echo du Montoncel 270 € |
| ● Palladuc pétanque 80 € | ● Les amis du théâtre de Thiers 500 € |
| ● Amicale des sapeurs pompiers 700 € | ● Passion Nez 100 € |
| ● Amicale des chasseurs 100 € | |

Tarifs de l'eau 2017

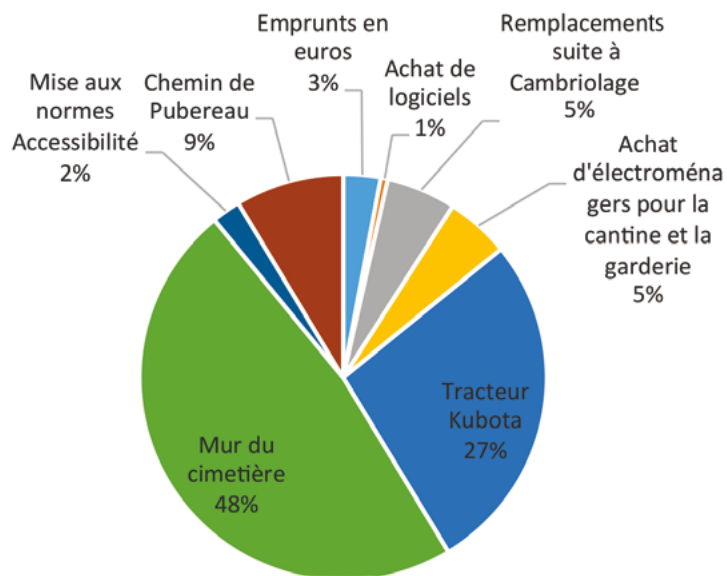
- Prix du m³ d'eau..... 1,60 €
- Redevance d'assainissement..... 1,60 €
- Compteur gelé..... 100 €
- Déplacement d'un compteur de l'intérieur d'un bâtiment à l'extérieur..... 180 €
- Abonnement au compteur (particulier) 15 €
- Abonnement au compteur (industriel)..... 80 €
- Branchement au réseau communal 250 €
- Fermeture et ouverture de vannes..... 50 €
- Pose de compteur 60 €
- Dépose de compteur 30 €



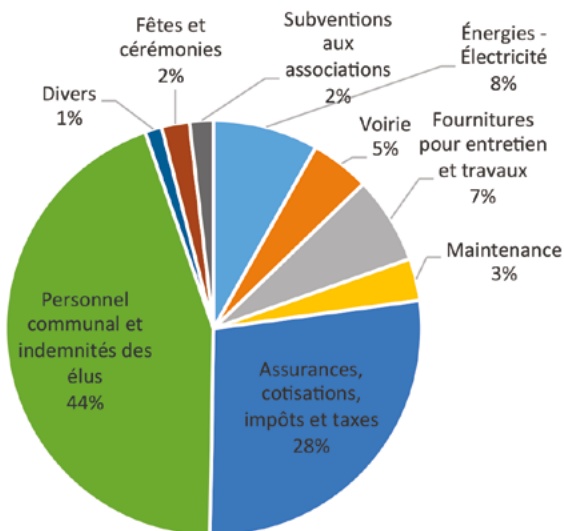
L'Office National de l'eau et des milieux aquatiques réalise, depuis 2012, des rapports nationaux sur les services d'eau. Depuis la création de l'observatoire, aucun rapport départementale n'avait été produit. C'est maintenant chose faite et vous pouvez trouver sur le site internet ddt-observatoiredeleau@puy-de-dome.gouv.fr la première synthèse départementale réalisée à partir de cet observatoire de l'eau.

Budget général

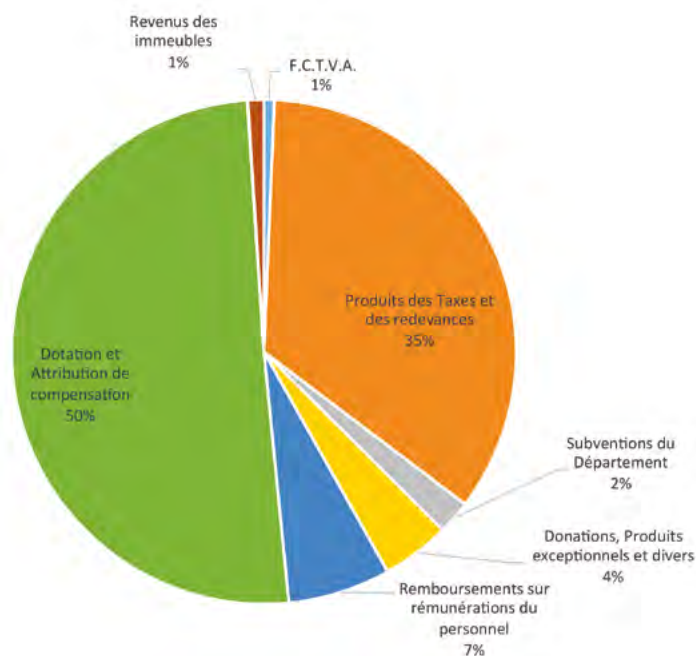
Répartition des dépenses d'INVESTISSEMENT budget général



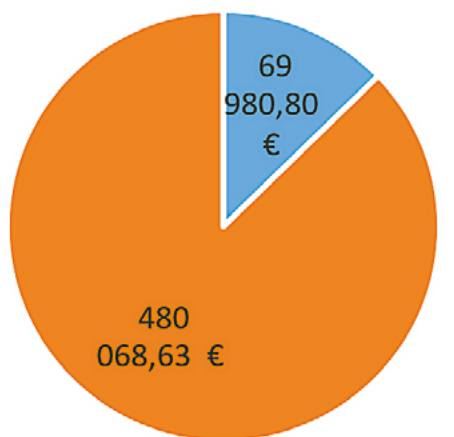
Répartition des dépenses de FONCTIONNEMENT budget général



Recettes budget général



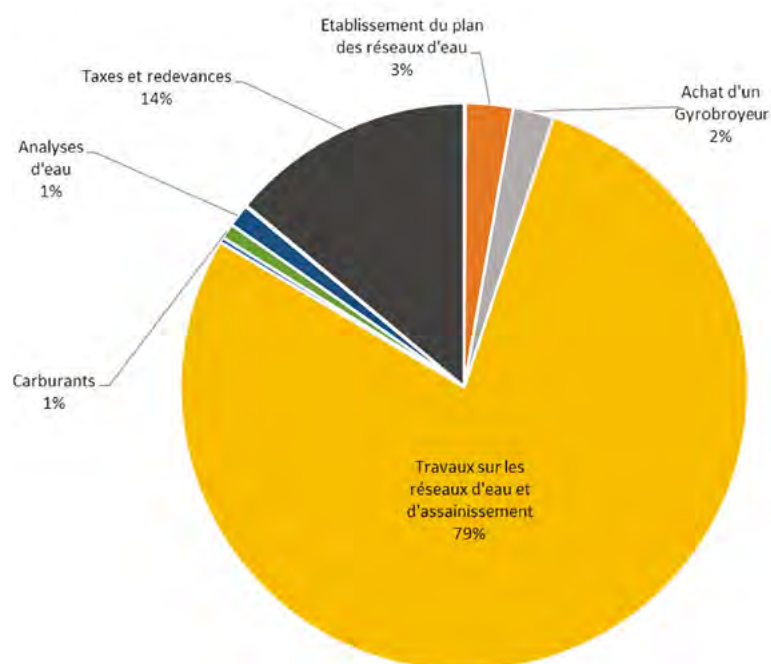
Dépenses budget général



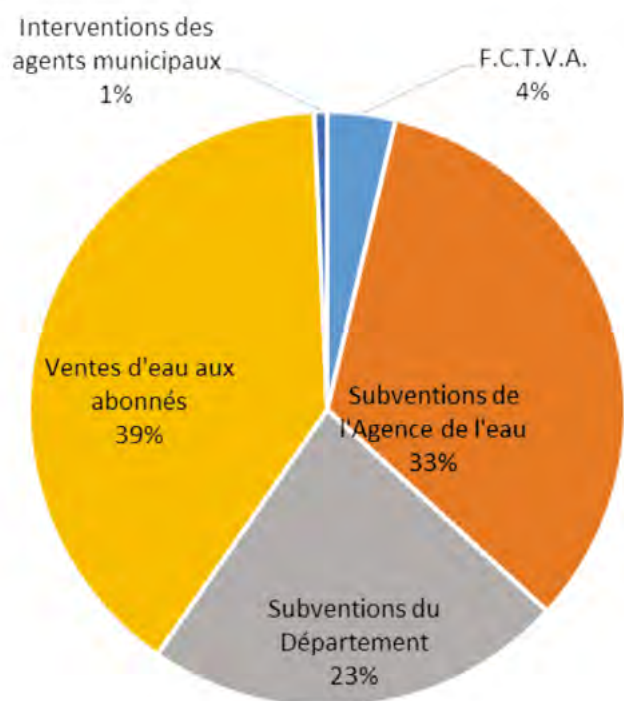
- DEPENSES FONCTIONNEMENT
- DEPENSES INVESTISSEMENT

Budget eau

Répartition des DÉPENSES budget eau et assainissement



Répartition des RECETTES budget eau et assainissement



Impôts et taxes en 2016

Les taux communaux votés par le conseil municipal pour l'année 2016 sont les suivants :

- Pour la taxe d'habitation 10.50 %
- Pour la taxe foncière du non bâti 58.60%
- Pour la taxe foncière du bâti 10.16 %
- Pour la taxe d'aménagement 1.00 %

Animations

Accueil des nouveaux habitants

Le vendredi 29 janvier 2016 le maire Serge Perche et certains élus ont accueilli les nouveaux habitants dans la salle du conseil municipal afin de leur souhaiter la bienvenue dans notre commune leur présentant les équipements et les diverses associations. C'est autour du pot de l'amitié que ces douze nouvelles familles ont pu apprécier l'accueil chaleureux qui leur a été fait.



© Centre France

Fougard



Le 27 février 2016, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Palladuc, pour renouer avec la tradition, s'est mobilisée en l'honneur des nouveaux habitants et des nouveaux mariés de la commune.

Pour se faire les préparatifs ont duré toute la journée (amasser les branches de sapins, décorer la haie d'hon-

neur avec des roses en papier confectionnées par les dames, cuisiner les traditionnelles guenilles et préparer le vin chaud).

Le fougard fut allumé vers 20h30 et tous les participants découvraient ou redécouvraient cette coutume si chaleureuse.

Fête de la Saint-Georges

Traditionnellement, la fête de la Saint-Georges a commencé le samedi après-midi avec le concours de boules carrées puis en soirée, s'en est suivi le feu d'artifice avec l'ETOILE (spectacle pyrotechnique)

Le lendemain la tripe de l'Union Sportive Palladucoise était servi dans la socioculturelle.

Cette journée était rythmée par la fête foraine et de nombreuses animations et prestations (La compagnie Passion...Nez etc...).



Animations et cérémonies

Commémorations



8 mai 2016

La France a commémoré le 71^{ème} anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Signée en deux temps, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Ce jour a été déclaré jour férié de commémoration en France le 20 mars 1953.

Le président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par décret du 11 avril 1959.

En 1975, pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, le président Valérie Giscard d'Estaing supprime, également, la commémoration de la victoire alliée de 1945.

C'est à la demande du président François Mitterrand que cette commémoration et ce jour férié sont rétablis par la loi du 2 octobre 1981.

11 novembre 2016

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la Victoire et de la Paix et l'hommage à tous les morts pour la France.

Signée le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'Armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises.

Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

La journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la Paix".

La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

Jour d'hommage et de recueillement, cette journée donne lieu, chaque année, à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.



Dates à retenir pour 2017

- **12 mars** Tripe de la chasse
- **18 mars** Théâtre
- **31 mars** Fête de l'école
- **2 avril** Loto APEP
- **9 avril** Tripes USPA
- **23 avril** Elections présidentielles
- **22, 23 avril** Fête de la St Georges
- **7 mai** Elections présidentielles
- **25, 26, 27 mai** 4X4 Passion
- **11 juin** Elections législatives
- **18 juin** Elections législatives
- **19 novembre** Repas automnal
- **22 décembre** Arbre de Noël

Brigitte Fossey et Danielle Laval à Palladuc

La salle socioculturelle de Palladuc a accueilli avec enthousiasme Mme Brigitte Fossey et Mme Daniel Laval le samedi 26 novembre 2016.

Après un bref discours de MM. Serge Perche, maire de Palladuc, Serge Fayet, vice-président de la CCMT chargé de la culture et du patrimoine et de Bruno Chanel, président des concerts de Vollore, les deux vedettes de cette soirée sont arrivées sur la scène sous les applaudissements de plus de 160 spectateurs.

Ce concert gourmand fut un rappel à un auteur qui a si bien parlé de la gourmandise, de l'art de vivre et de l'art de déguster la bonne chair : Jean-Anthelme Brillat-Savarin.

La lecture des extraits de cet auteur de la "Physiologie du goût" fut admirablement racontée par Brigitte Fossey accompagnée, au piano, par Danielle Laval.

Ce spectacle digne des salles parisiennes s'est achevé par un buffet gourmand élaboré par des producteurs locaux.



Danielle Laval et Brigitte Fossey posent pour notre bulletin



Séance de dédicaces



Séance photos

La Comédie du Rocher

A l'invitation du Foyer Laïc Rural de Palladuc, le 19 mars, les acteurs de la Comédie du Rocher de St Rémy /Durolle ont interprété une comédie de Martine Huet intitulée "T'as pas tout vu Léopold" devant un public venu nombreux.



Les amis du théâtre

La troupe " Les Amis du Théâtre" a donné sa quatorzième représentation le 5 mars 2016 à la salle socioculturelle de Palladuc.

C'est devant un public venu en nombre et passionné de théâtre que les comédiens ont joué une nouvelle adaptation des "Brèves de comptoir" de Jean-Marie Gourio et Jean-Michel Ribbes relatant les anecdotes recueillies dans les cafés et bistrotts de France.

Tout a commencé avec cette troupe en 2002 lorsqu'elle a accepté de venir dans notre petite commune.



Concert de Vollore

Le 16 juillet 2016 le 39^{ème} festival des concerts de Vollore a fait escale à Palladuc dans sa petite église du XIX^{ème} siècle avec le quintette Amabile réuni autour de Laurent Gaspar et de ses solistes. Le thème "Les cordes sensibles" avait réuni les plus grands ensembles français de musique sur instruments d'époque.

Pour le plus grand plaisir des nombreux spectateurs ils ont interprété le quintette en DO Majeur op.88 de Mickael HAYDN ; le quintette en SOL Mineur KV 516 et le quintette en DO Mineur K.V 406 (516 b).

La représentation s'est terminée par un apéritif dînatoire offert par la municipalité et, comme tous les ans, fort apprécié du public, des musiciens et des organisateurs.



Le quintette Amabile

Violoncelliste

Très attachée aux montagnes thiernoises, Armance QUERO résidente à La Muratte, vient, dès qu'elle peut et entre deux concerts, respirer et profiter de ce beau paysage. Elle joue du violoncelle depuis ses trois ans et ne s'est jamais arrêtée. Après des études à Paris, puis à l'étranger, elle effectue des concerts en solo, en musique de chambre ou en orchestre.



Son répertoire de prédilection est le classique, des Suites de Bach aux œuvres plus contemporaines.

Elle aime le son du violoncelle, à la fois grave et aigu, lyrique et plus rythmique. Cet instrument peut presque tout faire : aussi bien l'accompagnement avec des basses que des mélodies plus virtuoses et chantées.

Elle remercie les concerts de Vollore, organisés par Bruno Chanel et toute son équipe, qui lui ont permis de jouer jusqu'à domicile pour la première fois l'été dernier. Elle a partagé la scène de l'église de Saint-Rémy/Durolle aux côtés de David Harountunian, ami et collègue de longue date et qui revient d'ailleurs en juillet prochain avec son groupe de Tango (Tango Carbon) et Cyril Dupuis, cymbaliste de renom.

Mais grâce à la confiance que le Directeur du festival lui accorde, elle a également la chance de participer au concert de lancement de la quarantième édition, le 9 avril 2017 à Thiers, avec Svetlin Roussev (violin) et Alexander Paley (piano), artistes de renommées mondiales.

Intéressée par divers répertoires et styles de musique, elle reviendra également en Auvergne, dans un autre département, certes, mais pas très loin, à l'opéra de Vichy le 30 mars 2017 pour participer au spectacle de Lambert Wilson "Wilson chante Montand" où, avec 6 autres musiciens, elle l'accompagnera dans la chanson française.

Dans tous les cas : vive la musique et l'Auvergne ; et si jamais vous entendez du violoncelle au détour d'une balade vous saurez qu'elle est dans le coin !

Ecole

L'équipe pédagogique :

- Directrice Mme Escriva Géraldine
- PS/MS/GS Mme Fougerouse Coralie remplacée, temporairement, par Mme Ribeiro Lucie
- CP/CE1/CE2 Mme Lanouzière Aurélie
- CM1/CM2 Mme Escriva Géraldine

Effectifs :

L'école compte 48 familles et 63 élèves, dont 7 de Saint- Victor Montvianeix.

Organisation :

Les heures d'enseignements sont dispensées de 8 h 55 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 20 le mardi, jeudi et vendredi, le mercredi de 8 h 55 à 12 h 05 le lundi de 8 h 55 à 12 h.

Un décloisonnement est organisé chaque après-midi : tous les élèves de cycle 2 se retrouvent pour les activités d'exploration du monde.

Face aux récents attentats et à la menace terroriste la Préfète du Puy-de Dôme a mis en œuvre des mesures particulières de sécurité dans les écoles, synthétisées dans le guide "Vigilance attentats, les bons réflexes" à destination des maires et disponible sur le site du gouvernement à l'adresse suivante :

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Organisation des Temps d'Activités Périscolaires 2017 (TAP) :

Les enseignantes, la CCMT et la mairie, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles, ont décidé de regrouper les TAP sur une demi-journée, à savoir le lundi de 13h30 à 16h20. Cette nouvelle organisation n'a aucune incidence sur le ramassage scolaire.

Les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école ou dans un lieu extérieur (salle de la mairie, terrain multisports, etc...). Pour cela, les parents doivent remplir, dès la rentrée, une fiche d'inscription.

Responsable TAP : Mme Céline Guédon
04 73 94 29 14 ou c.guedon@ccmt.fr

Directeur Enfance-Jeunesse : Romain Mailhot
04 73 51 88 27 ou r.mailhot@ccmt.fr

Le remboursement des frais de transport scolaire aux familles dont l'enfant fréquente l'école primaire de Palladuc et dont le lieu de résidence est situé sur la commune et à plus de 3 km de cet établissement, se fera sur présentation des justificatifs de paiement et d'après leur potentiel fiscal.



Nichoïr réalisé par les enfants des TAP

Association des parents d'élèves (APEP)

- Présidente : Mme Cécile Dubost
- Secrétaire : Mme Marlène Charrière
- Trésorière : Mme Marie-Laure Buisson



Concours

L'école de Palladuc récompensée au concours sur les cucurbitacées à St Victor Montvianeix (1^{er} prix).



Représentants des parents d'élèves

Le taux de participation à l'élection des parents d'élèves s'est élevé, cette année, à 88 %.

Les représentantes élues sont :

- Mme Buisson, Mme Parraud, et Mme Gonin.
- Mr Guy Charret est délégué de l'éducation nationale.

Le Père Noël à l'école de Palladuc

Comme chaque année le Père Noël a fait un petit détour par l'école de Palladuc afin de gâter les enfants. Les jouets sont offerts par la municipalité et le petit goûter par l'association des parents d'élèves.



Vente d'huîtres à l'école

Le 10 décembre a eu lieu à l'école de Palladuc la première dégustation d'huîtres et de foie gras organisée par l'APEP.

Cette manifestation a remporté un vif succès et s'est déroulée sous un soleil magnifique ponctuée par une ambiance très conviviale et pleine de bonne humeur. Une réussite très encourageante !

Commission d'Action Sociale (CAS)

Atelier «retraite et bonne fourchette»

Les séniors présentent trop souvent des carences dues à une mauvaise alimentation et savoir faire le tri parmi tous les conseils nutritionnels s'avèrent être parfois très compliqué.

Une bonne alimentation et une bonne hydratation permettent de ralentir le vieillissement naturel, améliorent la qualité de vie et réduisent l'incidence de certaines maladies liées à l'âge. Disposer de bonnes connaissances est donc primordial pour s'assurer d'avoir une alimentation adaptée à son âge et à ses besoins.

C'est dans ce cadre que la Mutualité Française Auvergne (MSA) a organisé un atelier "Retraite et



bonne fourchette" du jeudi novembre au jeudi 24 novembre 2016 à la salle socio-culturelle de Palladuc.

Cet atelier s'adressait aux personnes âgées de plus de 60 ans qui souhaitent échanger sur le thème de l'alimentation et participer à l'élaboration d'un menu équilibré qui ensuite était savouré par les intervenants.

L'atelier Retraite et Bonne Fourchette se déroulait en matinée et se répartissait sur 4 séances hebdomadaires.

La MSA a financé entièrement ces ateliers.

Les cours étaient organisés par Mme Vanessa Sanchez, prévention et promotion de la santé à la MSA, et dispensés par Mme Aurore Vial, diététicienne.



Galette des rois

Le 12 janvier 2016 la traditionnelle galette des rois a été offerte à une trentaine de personnes qui avait répondu à l'invitation de Monsieur le Maire et de la CAS.

Au cours de ce petit moment de convivialité, Serge Perche, a présenté ses vœux de bonheur et santé à l'assemblée.



Atelier mémoire

C'est avec 14 participants que l'atelier mémoire "Activ'Méninges", réservé aux personnes de plus de 60 ans, a débuté le 4 janvier 2016 à Palladuc.

Cet atelier s'est déroulé en 15 séances, à raison d'une par semaine, encadré par M. Romain Lacaux (chargé de prévention et de promotion de la santé auprès de la Mutualité Française) ; il est entièrement financé par cet organisme et organisé par la CAS de la commune.

Le groupe a travaillé différents exercices de mémorisation et de stimulation des différents sens (visuels, auditifs) ou encore l'écriture.

Comme l'explique, si bien, Romain Lacaux : "La mémoire ne se perd pas avec l'âge, ce sont les stratégies d'enregistrement qui se perdent, nous avons donc travaillé dans ce sens tout au long du parcours". Le 16 mai 2016, l'atelier s'est achevé par une intervention de M. Serge Perche qui a vanté le "bien-fondé" de tels ateliers dans nos petites communes.

Conférence

Le vendredi 17 juin à 14 h à Palladuc le Dr Patrice Beudin membre du service d'exploitation du système nerveux du CHU de Clermont-Ferrand a animé une conférence sur le sommeil pour les seniors.

Cette conférence organisée par la Mutualité Française Auvergne et la CAS de Palladuc a donné au public présent des conseils pour se reposer et mieux dormir afin d'être en bonne santé

En effet un sommeil de mauvaise qualité, des nuits écourtées, des insomnies fréquentes ou un sentiment de fatigue dans la journée sont les principales difficultés rencontrées par les seniors dans leur sommeil.



Pour clore cette réunion dans la convivialité la MSA a offert, à tous les participants, boissons et pâtisseries.

ADMR

Cette année l'assemblée générale ordinaire de l'ADMR s'est déroulée à Palladuc le 30 avril 2016.

Cette association intervient sur 10 communes : Arconsat, Chabreloche, Celles/Durolle, La Monnerie-le-Montel, Saint Agathe, Saint-Rémy/Durolle, Saint Victor Montvianeix, Viscomtat, Vollore Montagne, Palladuc.

Cette assemblée a statué sur le renouvellement des membres du CA :

Membre démissionnaire : Mme DAVID Mireille

Membre du Conseil d'Administration à renouveler par moitié :

Sortants du 1^{er} collège

- CHAMBRIARD Gaby, GUYONNET Nicole, RIOT Annie, TARAGNAT Michelle, TRICOT Sylviane

Sortants 2^{ème} collège

- BROC Sandrine, CHAZEAU Conception, CHONIER Isabelle

Sur le territoire 254 personnes sont aidés par cet organisme et répartis dans différentes caisses : APA (140



personnes), CARSAT (55 personnes), RSI (3 personnes), AIDE SOCIALE (1 personne), PCH (3 personnes), ADOMI (11 personnes), GD (34 personnes), AUTRES CAISSES (8 personnes).

L'âge moyen de ces personnes est de 81 ans.

L'ADMR compte 83 membres du personnel d'intervention dont 19 CDD, 57 CDI et 6 contrats aidés.

Leurs partenaires sont : GRETA, POLE EMPLOI, CCMT, CLIC, MISSION LOCALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME, AFORMAC, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE.

Les membres de l'ADMR ont remercié la municipalité de Palladuc pour son accueil.



Repas automnal

Renouvelé chaque année, le repas automnal est un moment de convivialité incontournable et très apprécié des convives. Suite à un courrier envoyé à toutes les personnes de plus de 65 ans, une bonne quarantaine ont répondu présents à cette invitation.

Préparation du colis des aînés

Les colis de Noël des aînés, comme chaque année, ont été distribués par certains membres de l'équipe municipale à 97 personnes.

Cette distribution est une façon de leur souhaiter de joyeuses fêtes.



PETIT RAPPEL : Chaque deuxième mardi du mois, la CAS organise, à partir de 14 h, un moment de rencontre à la salle socioculturelle où les personnes peuvent se retrouver autour d'une tasse de café ou de thé pour discuter, faire des jeux de société, des travaux manuels, etc...

Si vous désirez venir passer un après-midi convivial, MERCI de le signaler en appelant le Secrétariat de mairie (simplement quelques jours avant la rencontre ; sinon cette dernière sera annulée).

Intempéries

Le violent orage et la mini-tornade qui ont frappé la Montagne Thiernoise le 24 juin dernier a saccagé de nombreuses récoltes.

Les agriculteurs ont pratiquement tout perdu en quelques minutes interminables et d'une rare violence.

Le Maire de Palladuc et les élus ont donc demandé l'état de catastrophe naturelle dans une lettre envoyée à la Préfète du Puy-de Dôme car les dégâts sont très importants tant chez les particuliers, les agriculteurs que sur le territoire communal.

Serge Perche a donc mené "sa propre démarche communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle".

En ce qui concerne les agriculteurs sinistrés, la conseillère régionale Caroline Béviard installée à Palladuc a, de son côté, sollicité la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et la Direction Départementale des Territoires qui se sont rendues sur les lieux pour constater l'étendue des dégâts sur les parcelles agricoles et évaluer les pertes en fourrage et en céréales.

Une aide financière et technique a été sollicitée auprès des services de l'eau et du département afin de



mettre en sécurité la voirie fortement dégradée sur notre commune à plusieurs endroits.

Après que le conseil municipal ait donné son accord à l'unanimité, il a été décidé de verser une subvention de 1 000 € aux deux plus gros exploitants agricoles de la commune durement touchés par la grêle à savoir : GAEC Ferme des Bessières propriété de Mr Guélon et LES ESTIVES groupement foncier agricole propriété de Mme Lescot.

Les exploitations agricoles de moindre importance ont vu l'absence de facturation de leur consommation d'eau pour 2015-2016.

Des lettres de remerciements des bénéficiaires ont été adressées au conseil municipal. Merci à eux !



Agriculteurs-Acteurs

Pendant l'été, le réseau agricole Livradois-Foréz (pour fêter ses 10 ans), en partenariat avec la WEB TV Livradois-Foréz, a réalisé 5 films courts sur les agriculteurs de notre territoire. Ces portraits croisés sont l'occasion pour 10 agriculteurs locaux de parler des réalités

de leur métier, de leurs pratiques, de leurs projets, de leurs inquiétudes et de leurs attentes.

Les cinq films projetés sont à retrouver en ligne en cliquant sur le lien :

<http://www.reseauagricole.fr/agriculteurs-acteurs/>

La CUMA

Cette année la Fédération Départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) s'est réunie, lors de leur assemblée générale ordinaire, à la salle socioculturelle de Palladuc sous la présidence de Mr Philippe Majeune.

Au début de cette réunion, suite à la démission de Mr Majeune, un nouveau président a été élu ; il s'agit de Mr Jérôme Arnaud .

Lors de cette assemblée les CUMA du département ont réaffirmé leur rôle de soutien auprès des agriculteurs.

Les coopératives s'inquiètent du sort de leurs adhérents toujours plus nombreux à ne pouvoir honorer leurs factures ce qui met en difficulté certaines CUMA.

Face à cela la FD CUMA a entamé, avec une banque, un travail collaboratif afin d'établir un protocole d'assistance.

Un autre sujet fut, également, abordé : le nouveau dispositif national d'accompagnement (DNA CUMA) qui remplace les prêts à taux bonifiés.

Le DNA se compose de deux aides :

- une aide à l'investissement immatériel (conseils stratégiques, embauche d'un salarié, création d'inter-CUMA)



Au micro, Mr Philippe Majeune ; 2^{ème} en partant de la gauche, Mr Jérôme Arnaud

- une aide aux investissements matériels (constructions de hangars, de bâtiments annexes).

Ce nouveau dispositif ne concerne pas le renouvellement de matériel.

Il encourage les CUMA à se structurer davantage.

D'autres points ont été abordés :

- l'approbation des comptes
- la présentation des rapports
- le renouvellement des administrateurs
- les questions diverses

Puis la réunion s'est terminée par un repas sur place offert par la FD CUMA suivi, à 15h30, de la visite de la CUMA de la DUROLLE des Sarraix.

Achats

Achat micro-tracteur et vente de l'étrave

Après avoir consulté plusieurs devis la commission "travaux" a retenu la société SAS DORAT VERT LOISIRS pour l'achat d'un micro-tracteur B 2650 HDW cellule KUBOTA pour un montant TTC de 19 123,16 €.

En effet l'ancien tracteur ISEKI était en mauvais état de fonctionnement. La société SAS DORAT VERT LOISIRS reprend ce dernier, ainsi que le gyrobroyeur fixé sur le tracteur ISEKI, pour un montant de 7 200 €.

Il était donc nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau broyeur MUTHING MUC 140 adaptable sur le KUBOTA pour un montant TTC de 4 271,40 €. Un broyeur est indispensable, notamment, pour le nettoyage des captages d'eau.

M. Le Maire et son conseil municipal ont décidé de vendre l'ancienne étrave au plus offrant avec un appel d'offre ouvert à tous. La publicité a paru dans la presse et c'est la proposition de M. Bourel Laurent de Saint-Come d'Ollt (12 500) qui a été retenue par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 3 500 €.





Gestion des déchets : le point sur la tarification incitative

Le 18 juin dernier, le Comité Syndical, assemblée délibérante du SBA, a voté à 94 % la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) à compter de 2018.

Cette tarification a pour objectif de responsabiliser chacun d'entre nous, en incitant à réduire ses déchets et mieux les trier. Ainsi, le coût des déchets pourra être maîtrisé : moins de déchets transportés, moins de kilomètres parcourus par les camions, moins de déchets à traiter, plus de déchets recyclés... C'est une tarification plus responsable et plus équitable.

Qu'est-ce que la TEOMi ?

Aujourd'hui, la collecte, le transport et le traitement des déchets sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, incluse dans la taxe foncière, qui est un impôt. Celle-ci est calculée sur la valeur locative de l'habitation et ne prend en compte ni la quantité de déchets produits ni les revenus des foyers.

A compter de 2018, cette taxe comprendra :

- une part fixe (pourcentage de TEOM),
- une part incitative liée à l'utilisation du service, soit la nature (poubelle verte ou jaune ou PAV) et la quantité de déchets produite par chaque foyer.

La TEOMi, comment ?

Depuis 2014, un recensement a permis de mieux connaître les usagers et d'équiper les poubelles de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de collectes (chaque fois que la poubelle est levée).

L'utilisation du service sera mesurée du **1^{er} janvier au 31 décembre 2017** pour être prise en compte sur la taxe foncière (TEOMI) **envoyée en octobre 2018**. Les modalités de mesure (pourcentage de part incitative et tarifs) seront votées chaque fin d'année.

La TEOMI, déjà des résultats !

Depuis l'annonce de la mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire du SBA, le comportement des usagers continue d'évoluer favorablement et le SBA enregistre chaque année une baisse des quantités de

déchets collectés (les ordures ménagères ont diminué de 4,5% entre 2014 et 2015).

Les usagers sortent leurs poubelles moins souvent, entre 20 et 26 fois par an (poubelle verte), trient plus et adoptent de nouveaux gestes pour réduire les déchets (compostage, réemploi, stop-pub...).

Aujourd'hui, en France, 4,5 millions d'habitants sont concernés par la TEOMi. Ce mode de tarification a déjà fait ses preuves, affichant en moyenne une baisse de 30% des quantités collectées.

Information sur les dépôts sauvages

Il est demandé à chaque usager de respecter les prescriptions du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et d'adopter en conséquence un comportement responsable et citoyen. Pour pallier les risques de dépôts sauvages, notamment autour des Points d'Apport Volontaire, une équipe d'agents de prévention des incivilités a été constituée. Ils sont habilités à veiller au respect de la réglementation et peuvent agir pour sanctionner les infractions en adressant aux auteurs identifiés une facture correspondant au nettoyage et à la remise en état des lieux. Elle est recouverte par le Trésor Public.

LETTRE OUVERTE de Ricardo Cachinero, Patrick Darbeau, Michel Dompierre (co-présidents du Comité des Usagers du SBA).

Le montant de la TEOM facturée en 2018 sera calculé de la façon suivante :

Part fixe = 80% de la TEOM en 2017

Part incitative = nombre de levées constaté en 2017 x tarif selon volume du bac.

Exemple : un ménage qui paie 200 € de TEOM en 2017 sur la base de 40 levées (ordures ménagères ; OM) et 20 levées (collecte sélective ; CS) payera en 2018 :

- **Part fixe** : 200 € x 80% = 160 €

Part incitative :

- **OM (Verte)** : Bac 120 litres : 3,23 x 40 levées = 129 €

- **CS (jaune)** : Bac 120 litres : 0,96 X 20 levées = 19 €

TOTAL : 308 € (soit + 54 %)

Ces exemples font apparaître des augmentations exorbitantes pour les usagers les plus modestes.

Notre site internet : <http://Cdu-Sba.fr>, un simulateur de calcul de TEOMI (du format Excel).

Avec tous nos remerciements pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos arguments.

Email : Cdu-Sba@la poste.net

Site internet : Cdu.Sba.f

Le SBA vous accompagne !

Pour + d'informations sur la TEOMi,
la réduction et le tri des déchets :

04.73.647.444 / www.sba63.fr

Bonne retraite Martine et Jean-Luc !



Les représentants de 39 associations de la Montagne Thiernoise et des environs sont venus, grâce à l'initiative de Mr Deveau, offrir un cadeau (un voyage d'une valeur de 3 350 €) aux anciens commerçants et propriétaires de la Cave Palladucoise, partis à la retraite depuis 2015 après 35 ans d'activités.

A l'issue de ce rassemblement à la salle socioculturelle de Palladuc, Jean-Luc dit "Mamie", dans son discours a remercié, en premier lieu, sa femme Martine pour

son soutien, mais aussi les associations, les professionnels et les élus.

Son émotion était perceptible lorsqu'il a évoqué, avec nostalgie, les débuts de son père en 1953 qui faisait les livraisons à cheval puis son métier qu'il a appris "sur le tas" selon son expression.

Sa satisfaction est de voir la cave palladucoise reprise par la Maison Paput ; il voit ainsi la continuité de son commerce si cher à son cœur.

Ce moment de convivialité s'est terminé dans la bonne humeur autour d'un buffet très apprécié.



Caroline Bévillard : Jeune conseillère régionale résidente de Bessières

Cette jeune élue régionale de 32 ans est, également, responsable de la communication et de l'international au sommet de l'élevage, évènement professionnel agricole.

Très impliquée au sein du nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Caroline Bévillard fait partie des commissions : Agriculture, Ruralité, Viticulture, Forêt et Alimentation mais également Environnement, Développement durable et énergie, Relations internationales et accords agricoles.

Parce que la nouvelle majorité a souhaité que les conseillers régionaux soient des élus de terrain, de proximité et à l'écoute des territoires, Caroline Bévillard est également l'élue référente aux côtés de Brice Hortefeux, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les



territoires auvergnats – des communautés de communes suivantes : Nord Limagne, Coteaux de Randan, Limagne-Bords d'Allier, Coeur de Combrailles, Pionsat, Pays de Menat, Pays de St Eloy et Entre Dore Allier.

La Région vient d'adopter trois dispositifs en faveur des territoires: les nouveaux contrats Ambition Région et deux bonus : Ruralité (pour les communes de moins de 2 000 habitants) et Bourgs-Centres (pour les communes de 2 000 à 20 000 habitants). Ces actions permettront d'apporter un soutien financier

de la Région aux communes et communautés de communes désireuses d'investir sur leurs territoires : rénovation de centre-bourg, équipement numérique des écoles, équipements sportifs...

Enfouissement France Telecom à l'entrée du bourg : carrefour RD7-RD201

Suite à l'avant-projet des travaux réalisés par le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) dont la commune est adhérente et en application de la convention signée entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange il a été convenu que :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG

- l'étude, la fourniture et la pose du matériel en coordination avec les travaux du réseau électrique sont à la charge de la commune pour un montant de 5 280 € TTC

- Orange réalise et prend en charge l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture sur le domaine public

- le conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC.

Travaux du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'assainissement du centre-bourg



Assainissement

Cet été la commune a réhabilité son réseau d'eaux pluviales et son réseau d'assainissement du centre-bourg. Les travaux se sont achevés par la mise en route d'un poste de refoulement.

L'opération est estimée pour un montant total de 143 000 € hors taxes. Cette somme est subventionnée à 68 % (soit 98 140 €).

Les travaux du réseau d'eaux pluviales sont réalisés en régie par la commune de Palladuc

pour un montant total de 33 000 € hors taxes ; ils sont subventionnés pour 30 % par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (soit 10 140 €).



Travaux sur le réseau d'eaux pluviales

C'est l'entreprise SADE-CGTH qui, suite à un appel d'offres, a été retenue pour effectuer les travaux sur le réseau d'assainissement (montant estimé à 110 000 € hors taxes). Cette opération est subventionnée à hauteur de 13 % par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (soit 14 006,06 €) et à 67 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (soit 73 993,94 €).

Goudronnage

Le goudronnage de la traverse du bourg s'est effectué du 6/10 au 14/10/2016. Avant cela les bordures en mauvais état, entre la maison Rochette et la maison de M. Fontenille ont été remplacées.

C'est la société ATP de Chabreloche qui fut retenue pour ces travaux.

Lignes électriques

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ENEDIS-ERDF a confié ces survols à "Jet Systems Hélicoptères" de Renaud Genet.

Cette mission s'est déroulée du 29/08 au 15/09/2016.

Périmètres de protection

Pour garantir le bon fonctionnement de la commune en eau potable, il a été proposé de mettre en place un périmètre de protection rapprochée au captage des sources du Bois du Moine selon les prescriptions prévues dans l'arrêté de reconnaissance d'utilité publique. Pour se faire, et après délibérations, le conseil municipal a donné son approbation pour demander des devis et une subvention à l'Agence de l'eau ainsi qu'au Conseil Départemental.

La municipalité sollicite également leur aide financière et technique pour la construction d'un bassin d'orage afin de gérer l'écoulement d'un cours d'eau au niveau du virage de la route départementale n° 201 au lieu-dit "La Croix". L'intervention d'un hydrologue sera nécessaire pour conseiller, au mieux, les élus sur les dimensions de l'ouvrage.

Rénovation

Le mur du cimetière a été rénové en début d'automne par l'entreprise DALLIER-ORLANDI. Ces travaux se sont élevés à 33 419 € hors taxes.

Cette opération s'est effectuée avec l'aide du Conseil Départemental qui a subventionné ce chantier à hauteur de 5 332 € par le biais du Fonds d'Intervention Communal (FIC).



Le lavoir de Forest : rénovation avec les aides financières et techniques de la CCMT



Accessibilité

Pour les travaux d'accessibilité il a été prévu une enveloppe de 5000 € au budget communal pour l'année 2016.

Un agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) a été établi. Ces travaux s'effectuent dans le cadre des travaux mutualisés avec la CCMT et ont été réalisés en régie communale.

Cette année les travaux exécutés ou à exécuter concernent :

- la signalitique pour les malvoyants à l'école et à la mairie
- la création d'une rampe d'accès devant la porte d'entrée

Le programme 2017 prévoit la création de plusieurs places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Terrain multisports

Lors du conseil municipal de mai 2016, Monsieur le Maire rappela à son conseil municipal le projet de création d'un plateau multisports communautaire sur Palladuc validé, précédemment, par la CCMT.

Dans un premier temps il convenait donc de signer la convention de mise à disposition de la parcelle communale AB 139a pour l'aménagement de ce plateau puis de définir les modalités techniques, financières et administratives de la mise en place de ce projet.

En effet, cet équipement permet de répondre aux besoins de loisirs de la population locale et plus particulièrement à ceux des familles. Ce terrain multisports vient compléter l'offre d'équipements de loisirs de proximité sur le territoire de La Montagne Thiernoise. Cet aménagement servira, également, au TAP (Temps d'Atelier Pédagogique) qui s'est développé de manière importante sur le territoire.



La CCMT étant maître d'ouvrage s'est chargée de lancer le marché. Le coût s'élevait à 53 650,50 € HT.

Seul le terrassement fut à la charge de la commune et effectué par MM. Yannick Chaunier et Philippe Nugier.

La CCMT avait donc sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du CTDD (Contrat territorial de développement durable) à hauteur de 30 % du coût HT des travaux soit une aide de 24 000 €.

L'inauguration a eu lieu le 30 septembre à proximité de cette nouvelle structure en présence de M. Jean-Yves Gouttebel (Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) de M. Olivier Chambon (Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, Maire de Celles-sur-Durolle), de M. David Roche (Sous-Préfet de Thiers) et de M. Serge Perche (Maire de Palladuc, Vice-président de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise) et de son conseil municipal.

Lotissement

Une nouvelle construction a commencé au lotissement "La Jonière".



Création d'un point d'accès WIFI

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Poste ont lancé, en juin dernier, une opération intitulée WIFI 63.

En partenariat avec les Maires du Puy-de-Dôme des points d'accès internet en WIFI seront implantés, entre autres, à Palladuc proposant ainsi à sa population et aux visiteurs le service WIFI gratuit et sécurisé.

Les sites retenus pour activer les premiers kit WIFI (intérieur /extérieur) seront situés à l'Agence postale et à la mairie.

La ligne ADSL de la mairie servira de support pour implanter l'un des premiers kit WIFI public.

La commune prendra en charge l'abonnement annuel de 288 € HT (345 € TTC) pour le premier kit de base

incluant le service après-vente souscrit auprès de la société YZIACT.

La commune sollicite l'octroi de la dotation forfaitaire de 800 € auprès de la commission de présence postale territoriale.

Le Conseil Départemental, quant à lui, prend à sa charge l'investissement correspondant à la mise en place du site ainsi que les frais d'accompagnement au démarrage du service. Il est proposé aux collectivités une contribution annuelle de 127 € garantissant la maintenance et l'évolution du produit ainsi que l'hébergement sécurisé des informations de tous les sites.

En parallèle un abonnement "nom de domaine" sera proposé pour 20 € / an. Un nouveau pas est franchi !

Le personnel communal

Depuis le 1^{er} juillet 2016 la Mairie de Palladuc a accueilli une nouvelle secrétaire, Mme Gwénaëlle Morvan ; elle assure la fonction de rédacteur et remplace, temporairement, Mme Sylvie Chèze .

Elle est aussi la nouvelle déléguée représentant les agents de la commune auprès du CNAS (Comité Nationale d'Action Social).

Mme Colette Jétur a vu le renouvellement de son contrat CUI-CAE accepté à l'unanimité par le conseil

municipal pour une durée de 12 mois (du 1/09 /2016 au 31/08/2017).

Mme Christine Langbien-Koorhummel, comme Mme Jétur, occupe le poste d'Agent périscolaire polyvalent, Mme Annie Mollet intervient, quant à elle, à l'école de Palladuc en qualité d'ATSEM.

MM. Yannick Chaunier et Philippe Nugier occupent les postes d'agents techniques.



Le mot des sapeurs-pompiers



Les pompiers se sont associés aux commémorations habituelles et ont assuré la sécurité du feu d'artifice pour la fête de la Saint-Georges.

Depuis deux ans 4 sapeurs-pompiers ont dû nous quitter : Gilles, Doudou, Hélène et Dylan ; merci à eux pour leur disponibilité pendant les années passées au sein du corps.

A ce jour l'effectif est de 11 sapeurs-pompiers.

Afin d'assurer plus facilement les interventions quelques recrues seraient les bienvenues voire indispensables pour la survie du Corps !

Comme chaque année les sapeurs-pompiers de la commune ont été au service de la population. Si le nombre d'interventions a diminué (35 à ce jour) cela est dû au triage des appels par le CODIS, d'une part, et par le fait que depuis le 1^{er} juin 2016, le Conseil Départemental du Puy-de Dôme -comme cela se fait dans les autres départements- a décidé que la destruction des nids de guêpes, frelons etc...serait, désormais, payante par l'appelant, sauf en cas d'urgences : l'urgence de cette intervention est estimée par le CODIS.

Des manœuvres de jour et de nuit, dans une entente avec le CS de Saint-Rémy, auquel le CPI de Palladuc est rattaché.

Comme chaque année les sapeurs-pompiers ont suivi une formation obligatoire afin d'être opérationnels : merci à Fred et à Daniel pour l'organisation de ces heures de mise à jour.

A l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers quatre ateliers d'initiation aux gestes de premiers secours (alerte, étouffement, hémorragies et massages cardiaques) ont été organisés sur deux sites : Larmentier et la cour de l'école de Palladuc. Les anciens sapeurs-pompiers ont apporté leur concours à cette manifestation qui a attiré une cinquantaine de personnes et qui a permis à chacun de mieux connaître ce qui lui était possible de faire en situation. En 2017 une journée sera organisée sur la commune de Palladuc et sur le haut de celle de Saint-Victor Montvianeix.

L'Amicale des sapeurs-pompiers a organisé une sortie en Provence sur deux jours : visite guidée à Avignon, les Baux de Provence et la cathédrale de Lumières, soirée gitane à Arles, balade en bateau aux Saintes Maries de la Mer et, au retour, visite guidée de Vaison la Romaine.

Cette année le traditionnel banquet de la Sainte Barbe a eu lieu en présence des élus locaux.

A cette occasion Elodie a reçu son diplôme de transverse SAP. Félicitations !

En cette fin d'année les sapeurs-pompiers de la commune remercient la population et les entreprises de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de la présentation des calendriers 2017 et pour les dons effectués en diverses occasions.

Bonne et heureuse année à tous !



Quelques associations de Palladuc...

Montoncel Racing Compétition



Après 22 ans d'absence l'épreuve mythique des 24 h motos tout terrain à revue le jour les 24, 25 et 26 octobre sous l'impulsion de Jean-Luc Miroir et du Montoncel

Racing Compétition dirigé par son président Vincent Rigaudias.

Au départ de cette course étaient alignés 51 équipes plus motivés les uns que les autres.

Cette manifestation s'est déroulée devant plus de 10 000 spectateurs et c'est plus de 180 bénévoles qui ont contribué à la bonne réussite de ce week-end.

Devant une telle organisation tous les participants sont prêts à revenir pour une nouvelle expérience.

Les organisateurs remercient la mairie de St Rémy/Durolle, la presse locale, régionale, nationale et France 3.

Nous avons eu la fierté de voir la participation de 2 équipes 100 % locale composée de pilotes très motivés.



De gauche à droite : Mathieu Schmit, Enzo Camacho, Louis Clouvel, Léo Rigaudias (pilote du MRC de Palladuc).



En bas, de gauche à droite, Pierre Massacrier, Nicolas Massacrier, Yvan Massacrier. Debout, à droite, Xavier Vachon. Derrière, toute l'équipe de bénévoles.

Club de pétanque de Palladuc

Bonne saison pour la pétanque de Palladuc avec une équipe championne de France UFOLEP : Jean-Louis Salomon, Denis Igonin et Anthony Feld.

En championnat des clubs, les deux équipes se maintiennent en honneur et en 1^{ère} division.

Une très bonne affluence lors des manifestations organisées par le club est très positive et encourageante.

Félicitations !



Société de chasse

La société de chasse de Palladuc a rassemblé, dans la salle socioculturelle, le 13 avril 2016, 380 convives pour leur traditionnelle tripe.

Les cors de chasse ont assuré les intermèdes musicaux.

Cette société est composée de 35 chasseurs dont le président est Pierre Four.

A l'issue de cette journée les gagnants de la tombola ont été désignés ; il s'agit de Bruno Fafournoux, Marc Choton et Noël Perrot.



Quelques chasseurs de Palladuc

Club de foot de Palladuc



L'US Palladuc, avec le dynamisme de M. Daniel Roddier (alors président de cette association), a engagé une équipe junior pour la saison 2016-2017.

Le premier entraînement s'est déroulé le 16 août à 18h30.

La première journée de championnat pour l'US Palladuc s'est déroulée sur le terrain de la commune avec la réception de Paslières-Noalhat.

Bonne chance à cette nouvelle équipe très motivée.

Un nouveau bureau a été constitué :

- **Président** : Xavier Vachon
- **Vices- présidents** : Christophe Derobert
Fabrice Fayet
- **Secrétaire** : Cindy Fayol
- **Secrétaire adjoint** : Richard Dupont
- **Trésorier** : Christophe Taragnat

Quelques informations...

Adressage

La municipalité de Palladuc, en collaboration avec la Direction de la poste en Auvergne, a décidé de mettre en place des adresses précises dans l'ensemble de la commune en dénommant les voies anonymes et en numérotant les habitations.

Ce système facilitera l'accès des soins et des premiers secours, les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS, les livraisons par et pour



les entreprises, le développement des services à la personne, l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients.

Il vous appartiendra, prochainement, de diffuser votre nouvelle adresse à vos correspondants.

Pour cela il vous sera remis une attestation nominative de modification d'adresse établie par la mairie et accompagnée de fiches d'informations pour vous guider dans vos démarches.



Mission locale

"La mission locale de Thiers intervient près de chez vous !"

La mission locale c'est :

- un accueil de proximité avec ou sans rendez-vous, les lundis et mercredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17h dans les locaux de la CCMT du Pont de Celles

- **deux interlocuteurs :**

Hervé Torrégrosa (06 50 21 10 09) ;

Virginie Devillechabrolle (06 71 80 86 86)

- Des solutions sur mesure adaptée votre besoin

(information et accompagnement vers l'emploi la formation, le logement, le transport, la santé)

- des contrats aidés, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

- un suivi dans l'emploi

- des rencontres avec des employeurs, des agences d'intérim et des partenaires sociaux.

Si vous êtes :

- âgés de 16 à 25 ans

- non scolarisés

- motivés pour la recherche d'un emploi

Venez la rencontrer !!!

ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement)



Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux dans le logement collectif ou individuel :

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Pour tout renseignement complémentaire contacter :

Sylvie BURLLOT (Directrice) sur S-burlot.adil63@orange.fr ou à l'adresse suivante :

Maison de l'habitat - 129, avenue de la République 63000 Clermont-Fd Tel : 04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78

Passerelle

Besoin d'aide à domicile ?

Une solution vraiment simple et rapide existe

Tel : 04 73 80 18 62

Mise à disposition de personnel (tout secteur)

PARTICULIER

- Tâches ménagères

- Jardinage

- Bricolage

- Service "enfant" (de + de 3 ans)

PROFESSIONNEL

COLLECTIVITES



Harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
APPELEZ LE 3020	APPELEZ LE 0 800 200 000
SERVICE & APPEL GRATUITS	SERVICE & APPEL GRATUITS

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

NUMEROS UTILES

- Déchetterie SBA St Rémy/Durolle : 04 73 94 34 98
- Trésorerie de Thiers : 04 73 80 62 66
- Gendarmerie : 04 73 94 30 02 17
- Hôpital de Thiers : 04 73 51 10 00
- Pompiers : 18
- Infirmière : Mme Depuydt Géraldine - Tel : 04 73 51 98 34

Etat-civil

NAISSANCES

- ROUX-LAMOTTE Kylian né le 23 janvier 2016
- YTOURNEL Valentin né le 29 avril 2016
- RIGAUDIAS Emma née le 27 juin 2016



DÉCÈS

- M. ARNAUD Camille décédé le 19 septembre 2016 à Thiers.
- M. BRUGIEREGARDE Roger décédé le 13 août 2016 à Thiers.
- Mme COGNET Denise (née REYROLLE) décédée le 18 août 2016 à Cébazat.
- M. CORNY Claude décédé le 9 novembre 2016 à Clermont-Ferrand.
- Mme DANTON Odette (née THELIOL) décédée le 27 septembre 2016 à Thiers.
- Mme DUBOST Fernande (née DOURIS) décédée le 10 janvier 2016 à Palladuc.
- Mme GRELICHE Marie (née RODAMEL) décédée le 7 juin 2016 à Thiers.
- M. RIGAUDIAS André décédé le 10 juin 2016 à Saint Thiers.
- Mme RIVIERE Josette (née POUZET) décédée le 12 août 2016 à Thiers.
- Mr GOUTTEBARGE Jean-Claude décédé le 4 novembre 2016 à Moulins
- Mme GROGNET Janine (née BOST), décédée le 2 mai 2016 à Lezoux

NOUVEAUX HABITANTS

- Mr et Mme LEPAK : LE BOURG
- Mr et Mme PEYRAGOSSE : FOREST
- Mr et Mme COUDERT : REDEVIS
- Mr CHARVET et Mme GALLARDO : BESSIERES
- Mr ROBERT Matthieu : LARMENTIER
- Mr et Mme SALOME Thierry : SOUS-LE-BOST (Gîte)
- Mme CHOSSIERE Séverine : LES BOURNIERS
- Mr CIMINO et Mme BEURNE : SOUS-LE-BOST
- Mr et Mme SAINT-JOANIS : LANCEMENT
- Mme REMY : LE BOURG
- Mr FAYOL Romain : LE BOURG
- Mme PIDANCE Marlène et Mr ROSING Olivier : LARMENTIER



Ordures ménagères collectées le **lundi**



Emballages recyclables collectés **1 jeudi sur 2**

* Collecte exceptionnelle des emballages recyclables pour assurer la transition entre le calendrier 2016 et 2017

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 D Férié	1 M	1 M	1 S	1 L Férié 18	1 J
2 L 01	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 L 14	3 M	3 S
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D
5 J *Collecte exceptionnelle	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L Férié 23
6 V	6 L 06	6 L 10	6 J	6 S	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L Férié 19	8 J
9 L 02	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 L 15	10 M	10 S
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L 24
13 V	13 L 07	13 L 11	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L 20	15 J
16 L 03	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 L Férié 16	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L 25
20 V	20 L 08	20 L 12	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L 21	22 J
23 L 04	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L 17	24 M	24 S
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J Férié	25 D
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L 26
27 V	27 L 09	27 L 13	27 J	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M
29 D		29 M	29 S	29 L 22	29 J
30 L 05		30 J	30 M	30 M	30 V
31 M		31 V	30 D	31 M	

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 S	1 M	1 V	1 D	1 M Férié	1 V
2 D	2 M	2 S	2 L 40	2 J	2 S
3 L 27	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 L 36	4 M	4 S	4 L 49
5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 J	6 D	6 M	6 V	6 L 45	6 M
7 V	7 L 32	7 J	7 S	7 M	7 J
8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 D	9 M	9 S	9 L 41	9 J	9 S
10 L 28	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 L 37	11 M	11 S Férié	11 L 50
12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 J	13 D	13 M	13 V	13 L 46	13 M
14 V Férié	14 L 33	14 J	14 S	14 M	14 J
15 S	15 M Férié	15 V	15 D	15 M	15 V
16 D		16 S	16 L 42	16 J	16 S
17 L 29	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 V	18 L 38	18 M	18 S	18 L 51
19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 J	20 D	20 M	20 V	20 L 47	20 M
21 V	21 L 34	21 J	21 S	21 M	21 J
22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 D	23 M	23 S	23 L 43	23 J	23 S
24 L 30	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 V	25 L 39	25 M	25 S	25 L Férié 52
26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 J	27 D	27 M	27 V	27 L 48	27 M
28 V	28 L 35	28 J	28 S	28 M	28 J
29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 D	30 M	30 S	30 L 44	30 J	30 S
31 L 31	31 J		31 M		31 D

INFORMATIONS PRATIQUES



Horaires de collecte : 4h30-22h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Consignes : merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.



Jours fériés : les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la semaine correspondante.



Bac pucé ? Votre bac doit être équipé d'une puce électronique pour connaître votre utilisation du service. Dans le cas contraire, merci de contacter le SBA : un bac non équipé de puce électronique ne pourra pas être collecté.



+ d'infos sur la tarification incitative :

04.73.647.444
conseilusager@sba63.fr
www.sba63.fr

facebook